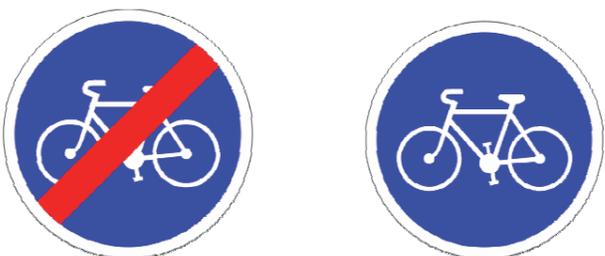




Fin de chemin obligatoire pour piétons

Chemin obligatoire pour piétons

Conseil : Quand on traverse à un passage pour piétons, il ne faut pas courir, c'est dangereux. Il y a risque de glissade et de chute, cela diminue aussi la vigilance. Respectez ces panneaux, c'est pour votre sécurité !



Fin de piste ou bande obligatoire pour cyclistes

Piste ou bande obligatoire pour les cyclistes

Conseil : Les bandes ou pistes cyclables sont signalées par un trait vert et un dessin de vélo sur le sol.



Débouché de cyclistes venant de droite ou de gauche

Accès interdit aux cyclistes

Conseil : Un passage pour piéton n'est pas un passage protégé. Il faut être prudent et s'assurer de traverser en toute sécurité. Avant de traverser regardez à gauche, à droite et encore à gauche. Les parents doivent tenir la main des jeunes enfants (- 10 ans) Pour traverser une rue, privilégiez les passages pour piétons, même si vous devez marcher et faire un détour pour les atteindre. En dehors c'est dangereux.



Passage pour piétons.



Risque de chute de pierres ou de présence sur la route de pierres tombées

Endroit fréquenté par des enfants

Conseil : Quand vous voyez ces panneaux, restez prudent et vigilant



Accès interdit aux piétons

Conseil : A proximité d'une voie ferrée, il y a des passages à niveaux qui permettent de traverser. Il ne faut pas s'engager sur les rails quand vous voyez le clignotant rouge et entendez la sonnerie qui annonce la fermeture imminente des barrières donc l'arrivée du train.



Passage à niveau muni de barrières à fonctionnement manuel lors du passage des trains

Passage à niveau sans barrières ni demi - barrières

Notre préoccupation est que les enfants se déplacent en toute sécurité.

Nous avons fait le choix de panneaux routiers qui concernent surtout les enfants.

Conseil Municipal des Enfants  
de Lanester 2014 – 2015



Sortie d'une zone à vitesse limitée à 30 kilomètres par heure.  
Entrée d'une zone à vitesse limitée à 30 kilomètres par heure.



Conseil : Les « zone 30 » servent à protéger des endroits sensibles où se trouvent des habitations, des écoles, des squares publics.

« Les enfants du conseil  
vous conseillent »

ILONA ANGUNN QUENTIN CAROLINE

